

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date d'affichage : 3 octobre 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à M. SEFRIN.

Absents excusés : Mme ETHUIN-JEANMET.

Absents : Mme DANIN, Mme NGO DJOB, M. TOHME, Mme MOROSAN, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme CHAPPAZ.

N° DEL-2022-077

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES (ARCC – ECOLE) CONSTITUANT UNE AIDE AUX TRAVAUX DE VOIRIE AYANT POUR BUT DE SECURISER LES ABORDS IMMEDIATS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune a le projet de réaliser des travaux de voirie aux abords immédiats des établissements scolaires secteur centre de Saint-Prix entre le collège Louis Augustin Bosc et le groupe scolaire Victor Hugo.

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 50% du coût global H.T. des travaux de voirie soit de 27 723,30 €.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Travaux – Développement durable – Cadre de vie en date du 19 septembre 2022,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de travaux de voirie ayant pour but de sécuriser les abords immédiats des établissements scolaires secteur centre de Saint-Prix entre le collège Louis Augustin Bosc et le groupe scolaire Victor Hugo.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention « ARCC-ECOLE » auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 50% du coût global H.T. des travaux de voirie soit de 27 723,30 €.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire